



**Rapport du Comité des statistiques  
sur la réunion du 16 mars 2009**

1. La 26<sup>e</sup> réunion du Comité des statistiques a eu lieu le 16 mars 2009.

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document WP-Statistics 133/08 Rev. 1.

**Point 2 : Élection du président**

3. Le Comité a décidé de repousser l'élection de son président à sa prochaine réunion, date à laquelle l'Accord de 2007 devrait être entré en vigueur et le Comité fonctionnerait dans un cadre différent. M. Jaime Junqueira Payne (Brésil) a accepté de présider cette réunion.

**Point 3 : Rapport du Comité des statistiques  
sur la réunion du 24 septembre 2008**

4. Le Comité a approuvé le rapport sur la réunion du 24 septembre 2008 figurant dans le document WP-Statistics 132/08.

**Point 4 : Respect du Règlement sur les statistiques**

5. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 134/09 dans lequel figurent des renseignements sur le respect par les Membres du Règlement sur les statistiques. Sur la base des données commerciales moyennes pour les quatre dernières années caféières (2004/05 à 2007/08), la conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs a été de 84% et celle des Membres importateurs de 98%.

6. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que les Membres exportateurs respectaient mal les dispositions relatives à la fourniture d'estimations sur la production et la consommation intérieure, particulièrement depuis les deux dernières années. Le Comité a invité tous les Membres exportateurs à améliorer leurs performances en la matière dans la mesure où ces informations sont essentielles pour l'analyse de l'offre et de la demande à laquelle procède l'Organisation. Enfin, le Comité a noté que le Secrétariat poursuivrait ses efforts pour veiller à ce que deux Membres importateurs (Bulgarie et Hongrie) fournissent des données sur leurs échanges de café.

**Point 5 : Assistance technique**

7. Le Statisticien a déclaré qu'aucune information n'avait été reçue sur la préparation d'un manuel de bonnes pratiques par plusieurs Membres exportateurs. Le Comité a demandé au Secrétariat de prendre contact avec les Membres concernés pour qu'ils fassent le point de la situation.

8. Le représentant du Brésil a renouvelé l'offre de son pays de fournir une assistance aux pays africains par l'intermédiaire du Centre de recherche agricole du Brésil (EMBRAPA) établi au Ghana. Les pays souhaitant recevoir une assistance ont été invités à soumettre une proposition de projet officielle au Directeur exécutif qui prendra contact avec les autorités brésiliennes pour fournir l'assistance requise sous la supervision d'EMBRAPA.

9. Le Comité a noté que le Viet Nam a demandé officiellement au Directeur exécutif de préparer un programme de formation sur la préparation des données statistiques requises par l'Organisation et sur les questions liées à la qualité. Le Comité a également pris note d'une demande similaire d'assistance de l'Indonésie et a décidé que ce pays devait soumettre une demande officielle d'assistance au Directeur exécutif.

**Point 6 : Priorités de l'Accord de 2007 en matière de statistiques**

10. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver le document WP-Council 179/08 Rev. 2, sous réserve de l'inclusion dans la case 16 de l'Annexe II de la phrase ci-après : "Le présent certificat est délivré uniquement aux fins statistiques de l'OIC et n'entérine pas l'origine du café". En outre, la case située dans le coin supérieur droit du certificat doit maintenant se lire "Certificat d'origine", et non plus "Certificat d'origine approuvé par". La version finale de ce document a été distribuée après la session du Conseil (18 – 20 mars 2009) sous la cote ICC-102-9.

11. S'agissant du Règlement sur les statistiques – Prix indicatifs (document WP-Statistics 122/08), le Comité a décidé de repousser l'examen de ce document à septembre 2009 afin qu'il puisse examiner les propositions de révisions relatives au recueil, à la transmission, au calcul et à la publication des prix indicatifs pour les groupes de café et du prix composé des groupes.

**Point 7 : Article 2 de l'Accord de 2007 : Facteurs de conversion  
du café torréfié, du café décaféiné et du café soluble**

12. Le Comité a noté que le Comité consultatif du secteur privé (CCSP) a examiné cette question à sa réunion du 16 mars 2009 au matin. Le CCSP a recommandé de maintenir les facteurs de conversion de l'Article 2 de l'Accord de 2007, exception faite du facteur de conversion du café vert en café vert décaféiné qu'il a recommandé de modifier à 1,05.

13. Le Comité a suggéré que le Directeur exécutif diffuse un document auprès des Membres pour les inviter à faire des observations sur cette proposition de modification. Si aucune objection n'est soulevée, le Comité recommandera au Conseil d'approuver cette proposition en septembre 2009.

**Point 8 : Stocks et réserves**

14. Le Comité a noté que les dernières informations affichées sur le site web de la Fédération européenne du café (FEC) dataient du 31 décembre 2008. L'Organisation continuera de suivre régulièrement l'affichage de ces données sur le site et de les incorporer dans ses séries statistiques, conformément à la décision du Comité.

**Point 9 : Café biologique**

15. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 135/09 dans lequel figurent des données sur les exportations de café biologique prélevées dans les certificats d'origine et les rapports mensuels pour les années caféières 2003/04 à 2007/08. Le Comité a pris note de ce document.

**Point 10 : Exportations vers les pays exportateurs**

16. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 136/09 dans lequel figurent des données sur les exportations de toutes les formes de café à partir de toutes les origines et à destination des pays exportateurs. Le Comité a pris note de ce document et, compte tenu de l'importance croissante de ce type de données, il a souligné que tous les Membres exportateurs devaient commencer à fournir à l'Organisation des rapports sur leurs importations de café le plus rapidement possible. La fourniture de rapports mensuels sur les importations de café des Membres exportateurs est obligatoire dans le cadre du nouveau Règlement sur les statistiques – Rapports statistiques (document WP-Council 180/08). La version finale de ce document a été distribuée après la session du Conseil (18 - 20 mars 2009) sous la cote ICC-102-10.

17. Le Comité a noté que, pour le Mexique, le volume élevé des exportations à destination de ce pays était dû à la récente mise en œuvre d'un programme d'augmentation de la consommation intérieure de café.

**Point 11 :                    Rapport au Conseil international du Café**

18. Le Comité a noté que le Président présenterait au Conseil un rapport sur cette réunion. Le Président recommandera au Conseil d'approuver le Règlement sur les statistiques – Certificats d'origine (document WP-Council 179/08 Rev. 2), modifié par une nouvelle phrase dans la case 16 du certificat d'origine. En outre, le Président rappellera aux Membres exportateurs qu'ils doivent fournir à l'Organisation des estimations de leur production et de leurs stocks totaux à la fin de chaque campagne ainsi que des publications contenant des informations sur les coûts de production.

**Point 12 :                    Questions diverses**

*Données statistiques des membres de l'Union européenne*

19. Le Statisticien a informé le Comité que les données intra-UE sur les réexportations ne seront bientôt plus disponibles. Lorsque les données détaillées sur les États membres ne seront plus disponibles, l'UE sera considérée comme une entité unique aux fins des statistiques sur les réexportations.

*Ports d'exportation agréés et agents de certification OIC*

20. Le Comité a invité les Membres exportateurs qui ne l'ont pas encore fait à mettre à jour les informations sur les ports d'exportation et les agents de certification de leurs pays (document WP-Council 174/08). Il a noté que la version finale de ce document sera diffusée dès l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007.

*Mise en œuvre de l'Accord de 2007*

21. Le Comité a noté que le Conseil examinera le document WP-Council 171/08 Rev. 1 dans lequel figurent des propositions de révision du mandat du Comité dans le cadre de l'Accord de 2007. La version finale de ce document a été distribuée après la session du Conseil (18 – 20 mars 2009) sous la cote ICC-102-16.

*Coûts de production*

22. Il a été rappelé aux Membres exportateurs qu'ils devaient fournir des informations sur leurs coûts de production (document ED-2038/08).

**Point 13 :                    Prochaine réunion**

23. Le Comité a noté que le Secrétariat confirmera la date de sa prochaine réunion.